musik bewegt
mouvement musical
movimento musicale
moviment musical

SMR CSM

Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

message
culture
2021–2024

Conseil Suisse
de la Musique
CSM

Rapport annuel 2018

du Conseil Suisse de la Musique (CSM)

Cher membre du Conseil Suisse de la Musique

Chère sympathisante, cher sympathisant

L'année 2018 du CSM fut à la fois intense et inspirante, notamment pour ce qui relève de l'accomplissement de nos tâches clés, à savoir le travail politique. L'année 2018 fut aussi une année de changements structurels, que nous avons maîtrisés avec succès.

C'est donc avec plaisir que nous rendons compte des activités du CSM durant l'année écoulée et sur les changements intervenus au niveau du personnel.

Le Conseil Suisse de la Musique vous souhaite bonne lecture !

Contenu

ACTIVITÉS **3**

I. Faire pression **3**

La campagne contre l'initiative *No Billag* 3

Le message culture 2021-2024 3

Procédures de consultation 4

L'intergroupe parlementaire Musique PGM 4

Conclusion 5

II. Coordonner **5**

La mise en œuvre de l'art. 67a Cst 5

Le Réseau jeunesse musicienne 6

Relations internationales 7

III. Informer **7**

La Lettre de la Présidente 7

Site internet 7

Facebook 8

La Revue musicale suisse 8

IV. Motiver **8**

Musique et migration 8

Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik 9

Le Dictionnaire de la musique en Suisse 9

ORGANISATION **10**

I. Les membres **10**

II. Présidence, Comité, Secrétariat **10**

II. La Présidente vous remercie **11**

Activités

I. Faire pression

Le travail politique, notre activité principale, a fortement absorbé le CSM : la campagne contre l'initiative *No Billag*, les démarches internes liées au nouveau message culture ainsi que plusieurs prises de position sollicitées par des procédures de consultation ont tenues le CSM en haleine en 2018.

La campagne contre l'initiative *No Billag*

Forts d'un mandat clair, souligné par le résultat sans équivoque d'une votation plénière interne, le CSM a démarré sa campagne contre l'initiative *No Billag* dès l'automne 2017. L'argumentaire que nous avons élaboré et qui a servi de fondement pour toute la campagne a été envoyé à tous les membres ainsi qu'aux personnes abonnées à la Revue musicale suisse sous forme d'encart. Par ailleurs, le CSM a assuré la coordination des mesures de tous les comités du NON à l'initiative et il a informé régulièrement ses membres et la presse sur l'état d'avancement de la campagne. Nous avons constaté avec satisfaction que les actions menées par les actrices et les acteurs des domaines de la culture/de la musique ont recueilli un écho particulièrement vif durant cette campagne. C'est aussi grâce à leur engagement que l'initiative a finalement été rejetée à 71,6 pour cent le 4 mars 2018. C'est enfin la preuve qu'en unissant nos forces, les secteurs de la culture et en particulier de la musique sont capables de défendre une cause avec succès.

Le message culture 2021-2024

Le message culture de la Confédération est le principal outil de pilotage de la politique culturelle au niveau national. Il contient non seulement les bases légales déterminantes pour la période en question, mais aussi le budget. Ce document définit les grands axes de l'encouragement de la culture. En prévision de la mise en consultation de la version 2021-2024 du message culture, le CSM et ses membres ont élaboré ensemble une prise de position interne à ce propos. Cette prise de position définit les axes de la promotion culturelle à privilégier aux yeux des membre du CSM dans le domaine de la musique (amateurs, professionnels, formation/recherche, industrie musicale/droit). Par ailleurs, le CSM a eu un échange avec l'Office fédéral de la culture dans le cadre des travaux d'élaboration du nouveau message culture.

Nous attendons à présent avec impatience le projet du nouveau message culture, que le Conseil fédéral mettra sans doute en consultation durant l'été 2019. Le CSM participera à cette consultation ; il veillera à une défense appropriée des intérêts du secteur de la musique.

Procédures de consultation

Le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (O-LRNIS). Les objections formulées par le CSM et d'autres associations du secteur de la musique ont produit leur effet. Nous avons en effet dénoncé la formulation proposée de l'ordonnance qui complique fortement, voire empêche l'organisation de manifestations musicales, également en raison d'écueils administratifs insurmontables. L'Office fédéral de la santé publique a invité les associations musicales à une réunion, où l'office s'est montré à la fois ouvert et conciliant. Il renonce par exemple à étendre l'obligation de déclaration. Autre acquis de taille : il a invité les organisations spécialisées à élaborer une recommandation commune en termes de techniques de mesure dans le domaine de la technique audio ; cette recommandation sera intégrée à la nouvelle ordonnance.

La future loi fédérale sur les médias électroniques (LME) a pour vocation de remplacer la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) en vigueur. La nouvelle loi devra en particulier permettre aux collectivités publiques de soutenir et promouvoir, outre la radio et la télévision, les médias en ligne qui seront ainsi intégrés à l'offre de service public médiatique.

Lors de la procédure de consultation de la LME, le CSM a proposé quelques précisions et quelques dispositions complémentaires pour tenir compte du fait que le texte de loi proposé ne réserve pas une place suffisante à la culture en comparaison avec le sport.

L'intergroupe parlementaire Musique PGM

Le CSM assure le secrétariat de l'intergroupe parlementaire Musique PGM ; il organise, en collaboration avec le PGM, trois réunions d'information et d'échanges par année.

La réunion de mars fut consacrée à l'encouragement des jeunes talents, en particulier à la lumière du message culture 2021-2024, qui contiendra les dispositions d'application dans ce domaine. En mai, le droit d'auteur fut à

l'honneur alors qu'en septembre, le PGM se pencha sur le travail bénévole, de manière générale et dans le domaine de la musique en particulier. Ces réunions connurent une fréquentation réjouissante et une couverture médiatique tout aussi réjouissante par la Revue musicale suisse.

Le PGM constitue un relais clé du travail politique accompli par le CSM. Elle permet de soumettre aux parlementaires les questions d'actualité du secteur de la musique. Nous en remercions très chaleureusement le président du PGM, le Conseiller national Stefan Müller-Altermatt (PDC/SO) ainsi que les membres du comité, les parlementaires Susanne Leutenegger Oberholzer (PS/BL), Sylvia Flückiger-Bäni (UDC/AG), Rosmarie Quadranti (PBD/ZH) et Laurent Wehrli (PLR/VD). Nous exprimons une gratitude toute particulière à Mme Leutenegger-Oberholzer pour son engagement au sein du comité du PGM et qui nous quitte à sa démission du Conseil national.

Conclusion

Le CSM a une nouvelle fois renforcé sont engagement politique en 2018, d'une part en repourvoyant sa présidence en la personne d'un membre du Conseil national, d'autre part en réorganisant le secrétariat et en créant ainsi un poste explicitement voué au travail politique.

Le soutien financier qu'une fondation a reconduit en 2018 est l'une des clés de cette évolution positive de l'engagement politique du CSM. La perception du lien entre travail politique efficace et moyens financiers correspondants ne va en effet pas de soi ; nous exprimons donc notre très vive reconnaissance à cette fondation.

II. Coordonner

La mise en œuvre de l'art. 67a Cst

Le programme Jeunesse+Musique (J+M), lancé en 2016, a été renouvelé en 2018, année durant laquelle quelque 260 cours et camps ont été fréquentés par 9'000 enfants et adolescent-e-s ; cette fréquentation est en léger recul par rapport à 2017. Fin 2018, 710 personnes avaient obtenu le certificat de moniteur/monitrice J+M.
Le CSM ne s'est guère prononcé sur les questions concrètes de mise en œuvre et de développement du programme, les réponses à ces questions relevant avant tout de la compétence des associations dont les membres sont les bénéficiaires du programme. Néanmoins, en sa qualité de gardien de la mise en œuvre de l'art. 67 Cst, le CSM tenait à être au courant de

l'évolution du programme ; il a donc assisté régulièrement aux réunions du groupe d'accompagnement du programme J+M.
Le groupe de coordination pour la mise en œuvre de l'art. 67a Cst (KORG67a) s'est réuni à quatre reprises durant l'année sous revue, dont trois fois durant le deuxième semestre. Cette concentration des réunions montre à quel point la fréquence des réunions est dictée par des facteurs extérieurs, en l'occurrence la concrétisation de l'encouragement des jeunes talents dans le nouveau message culture. L'Association suisse des écoles de musique (ASEM) et la Conférence des Hautes Écoles de Musique Suisses (CHEMS) ayant été chargées par l'Office fédéral de la culture (OFC) d'élaborer des directives à ce propos, il s'agissait avant tout d'assurer l'échange d'informations et d'éviter de faire le travail deux fois. Tant que l'OFC n'a pas précisé sous quelle forme il entend ancrer l'encouragement des jeunes talents dans le message culture, le KORG ne pourra pas faire davantage que ce que le CSM a fait dans le cadre du processus d'élaboration du nouveau message culture.

En revanche, le KORG a débattu du premier projet de loi sur la promotion de la musique. En attendant d'adresser une proposition concrète au comité du CSM, le groupe a discuté de la forme d'une telle loi et de la manière de la soumettre au Parlement.

Le Conseil Suisse de la Musique remercie cordialement les membres de la KORG, à savoir Christine Bouvard (ASEM), Armon Caviezel (ASME), Hector Herzig (anc. Association j+m) et Johannes Reinhard (SFO) pour le travail à la fois précieux et engagé qu'ils fournissent dans ce groupe. Un merci tout particulier au professeur Rainer Schweizer, qui assiste régulièrement à nos séances et dont les vastes connaissances constituent un appui précieux.

Hector Herzig a quitté le KORG fin 2018 après la dissolution de l'Association j+m et faute de constitution d'un Réseau jeunesse musicienne (cf. ci-après). Le CSM remercie très sincèrement Hector Herzig pour son immense engagement. Au sein du KORG, il a investi son temps, son énorme savoir et son expérience en faveur de la formation musicale des enfants et des jeunes.

Le Réseau jeunesse musicienne

Les retours en provenance des associations qui se vouent à la promotion de la musique pour les jeunes montrent que le Réseau jeunesse musicienne, conçu comme une plate-forme interdisciplinaire intégrée au CSM, ne verra pas le jour. L'absence de volonté de plusieurs associations de participer au financement du Réseau explique essentiellement cet échec. L'importance de ce volet de la vie musicale étant incontestée, la récolte d'idées se poursuit au sein des associations concernées pour savoir quelle suite donner

au projet. Le comité étudiera la pertinence de ces propositions compte tenu des ressources disponibles.

Relations internationales

Le CSM est membre à la fois du Conseil international de la musique (CIM) et du Conseil européen de la musique (CEM).

En mars 2018, le CEM fêtait la publication de l'Agenda européen de la musique (European Agenda for Music). Cet agenda essentiel est le résultat d'un long processus et fruit de la consultation d'innombrables groupes d'intérêts, d'organisations et de particuliers.

L'agenda postule que la musique est l'un des piliers de la culture européenne et que la musique, en sa qualité de branche artistique, revêt une importance clé pour le patrimoine culturel et pour l'avenir culturel de l'Europe. Il estime par ailleurs que la musique est à la fois l'expression de la diversité de notre continent et ce qui nous relie. Par ailleurs, la musique constitue un produit qui a une valeur économique. Tous ces aspects sont pris en compte dans l'Agenda. L'Agenda européen de la musique se télécharge sur

http://www.musikrat.ch/fileadmin/user_upload/Dateien/European-Agenda-for-Music-2nd-edition.pdf

III. Informer

La Lettre de la Présidente

En 2018, la Lettre de la présidente fut une fois de plus le moyen de communication principal du CSM. Cette Lettre informe les membres du CSM et les milieux intéressés de manière concise sur les réunions du comité et sur les sujets d'actualité.

Site internet

L'accroissement des ressources personnelles du Secrétariat a permis d'accroître sensiblement le rythme d'actualisation et la pertinence des contenus de notre site, mais aussi de répondre à une exigence de longue date. Au-delà, nous souhaitons mettre en ligne une version française du site, en particulier pour illustrer de manière pertinente notre rôle d'organisation

faîtière. Ce projet a jusqu'à présent été ajourné pour des raisons tant d'effectifs que budgétaires. Nous y travaillerons en 2019.

Facebook

La page Facebook était au stade d'essai en 2018. Nous avons bien réussi à poster davantage de nouvelles que l'année précédente, en particulier dans le cadre de la campagne contre l'initiative *No Billag*. En 2019, nous prévoyons d'élaborer un programme de médias sociaux en tenant compte du savoir-faire disponible dans le Comité.

La Revue musicale suisse

Pour la cinquième année déjà, la solution de partage d'une page de la Revue musicale suisse entre IG Chorama et le CSM a fait ses preuves. Pour les organismes concernés, cette solution est idéale, car elle permet de publier des informations en fonction des besoins et du budget de chacun.

IV. Motiver

Musique et migration

Au cours d'une retraite, en été 2017, le Comité avait décidé de se faire entendre davantage ferme à propos de sujets d'actualité en lien avec la musique et la société et avait créé un groupe de travail à cet effet. Durant sa première, ce groupe de travail a choisi de travailler sur la thématique de la migration compte tenu de son actualité brûlante et du fait que la musique est une langue compris de toutes et de tous, indépendamment de l'origine.

Le groupe de travail a donc mené une enquête parmi les associations d'amateurs pour savoir si la migration est à l'ordre du jour parmi elles, si elles ont déjà récolté des expériences et/ou si elles sont intéressées à mener un projet dans ce domaine. Plus de 300 questionnaires ont été remplis ; leur évaluation est prévue pour début 2019. À la lumière des conclusions, le groupe de travail décidera de l'opportunité de lancer des projets concrets et si ou, desquels.

Parallèlement, le groupe de travail évalue actuellement s'il convient de lancer des projets de recherche dans le domaine musique et migration et si oui, avec quels partenaires.

Fête de la musique – Nationaler Tag der Musik

En 2018, de nombreux groupes se sont à nouveau enregistrés sur la plate-forme du CSM pour faire connaître leur contribution à la Fête de la musique. Et une fois de plus, nous avons été séduits par la diversité et l'inventivité de ces contributions.

Pour sa part, le CSM a dû renoncer à participer à Fête de la musique à Berne en raison des ressources personnelles manquantes.

Le Dictionnaire de la musique en Suisse

Toujours en quête d'une assise financière solide pour ce projet, l'année sous revue fut placée sous le signe des petits pas. Pourtant, les résultats obtenus sont très motivants : la numérisation des articles de tous les dictionnaires existants a été achevée et plus rien ne s'oppose à leur publication sur la toile. L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) a alloué 30'000 francs au projet pour mettre en ligne les articles numérisés. Ces travaux sont en cours et la mise en ligne est prévue pour le premier semestre de 2019.

Les efforts se poursuivent cependant pour assurer le financement de ce projet. Les retours inspirent un certain optimisme, il est à espérer qu'à moyen terme, les sommes nécessaires seront disponibles. Enfin, l'équipe du dictionnaire a élaboré un dépliant pour faciliter sa communication.

Le groupe de pilotage a été invité à trois reprises en 2018 a présenter son projet devant des publics très différents, ce qui témoigne de l'intérêt réel de la population helvétique pour ce dictionnaire.

Le CSM remercie très chaleureusement les membres du groupe de pilotage du dictionnaire pour leur engagement inlassable, à savoir Cristina Urchueguía (professeure à l'Université de Berne, présidente de la Société suisse de musicologie), Irène Minder (musicologue, initiatrice du projet), Marco Jorio (ancien rédacteur en chef du Dictionnaire historique suisse), Pio Pellizzari (directeur de la Phonothèque nationale), Stefanie Stadler (professeure à l'Université de Zurich) ainsi que Henry Hope et Moritz Kelber (assistants à l'Institut de musicologie de l'Université de Berne).

Organisation

I. Les membres

Lors de l'assemblée des délégué-e-s, le CSM a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre : la Fondation de l'Orchestre symphonique suisse des jeunes. Cette fondation permet depuis de nombreuses années aux jeunes musiciennes et musiciens d'acquérir une expérience orchestrale à un haut niveau. Chaque année, l'orchestre prépare un programme, élaboré par une commission musicale, qu'il présente ensuite lors de tournées en Suisse et à l'étranger. Aujourd'hui, Orchestre symphonique suisse des jeunes est devenu un support fiable de l'encouragement des jeunes talents ; il bénéficie désormais du soutien de l'Office fédéral de la culture en sa qualité d'institution phare. Le CSM souhaite une cordiale bienvenue à ce nouveau membre et se réjouit de collaborer avec lui, notamment en rapport avec l'encouragement des jeunes talents au niveau fédéral.

Le Conseil Suisse de la Musique constate avec plaisir qu'il n'a enregistré aucune démission parmi ses membres en 2018. Le CSM compte ainsi 50 membres ; un nouveau membre, la Swiss Accordion Association SAA, a posé sa candidature mi-2018 ; il a été admis provisoirement par le Comité, qui recommandera son admission définitive lors de l'assemblée des délégué-e-s 2019.

II. Présidence, Comité, Secrétariat

La Conseillère nationale Rosmarie Quadranti (PBD, ZH) a été élue à la présidence du CSM lors de l'Assemblée des délégué-e-s 2018. Elle succède à Irène Philipp Ziebold, qui avait revêtu cette fonction à titre intérimaire pendant deux ans. L'élection de Mme Quadranti a mis un terme à une longue vacance de manière réjouissante et extrêmement prometteuse. De plus, Irène Philipp Ziebold nous reste acquise comme vice-présidente du CSM.

En dehors de la présidence, la composition du Comité n'a pas changé. Cette constance est un grand avantage, puisque les membres du comité sont parfaitement au courant des dossiers traités par le CSM et qu'une collaboration fructueuse a pu se développer entre eux. Le Comité s'est réuni à sept reprises, le plus souvent à Zurich, dans les locaux de la SUISA.

Le Secrétariat a lui aussi connu des changements au gré d'une réorganisation. Les tâches politiques toujours plus nombreuses et les exigences considérables du quotidien (administration, organisation,

communication, représentation, gestion des membres, etc.) ont conduit une redistribution des postes de direction et d'assistanat. Depuis septembre 2018, le directeur sortant Stefano Kunz occupe le poste de responsable du secteur Travail politique et son assistante sortante, Nina Rindlisbacher, dirige désormais le Secrétariat. Avec la présidente, ils forment la Direction du CSM. Cette réorganisation a notamment pour avantage d'améliorer la qualité des services aux membres.

III. La Présidente vous remercie

MERCI – tel est le mot de la fin du présent rapport.

Le contexte politique et musical dans lequel évoluait le CSM est placé sous le signe du dynamisme et les tâches qui en découlaient sous celui du défi et de la diversité. Si nous sommes parvenus à maîtriser tous ces défis, c'est uniquement grâce au soutien indéfectible d'un grand nombre de personnes et d'institutions.

Je tiens donc à exprimer ma très vive gratitude

- à mes collègues du Comité, pour leur soutien et pour leur collaboration engagée, enrichissante et amicale,
- au Secrétariat et à ses collaboratrices et collaborateurs pour leur travail à la fois compétent, motivant et motivé, qui a permis une nouvelle fois au CSM de réaliser des avancées substantielles,
- à la Fondation des producteurs de phonogrammes pour leur généreux soutien financier,
- à la SUISA, qui met à notre disposition sa salle de réunion,
- à Margot Müller Dürst et à Otto Mattle pour la révision des comptes annuels,
- aux associations qui prennent à leur charge les frais et débours des membres du Comité en rapport avec leur activité au sein du CSM, ainsi qu'à
- l'ASM et plus particulièrement à son vice-président, M. Heini Füllemann, pour son soutien aussi patient que compétent en matière financière.

Enfin, je remercie très sincèrement nos membres et à vous qui les représentez ; c'est votre fidélité, le versement fiable de vos cotisations annuelles ainsi que vous retours d'information, vos suggestions et vos critiques qui forment la base du travail du CSM.

La campagne que nous avons menée contre l'initiative No Billag et la procédure de consultation concernant O-LRNIS ont clairement démontré ce

que l'union des forces permet d'atteindre. Votre engagement au sein du CSM constitue un atout inestimable.

L'exercice de ma nouvelle fonction de présidente m'a valu beaucoup d'estime, de bienveillance et de soutien. En 2019, nous aurons de nombreux défis à relever, que ce soit au sein du secteur de la musique en général où au sein du CSM en particulier. Ce sera une année charnière en politique (message culture 2021-2024, accord-cadre avec l'UE, élection du Conseil national et du Conseil des États, etc.). Je me réjouis de me battre avec vous pour les causes chères au secteur de la musique.

Car : que serait la vie sans musique ?!

La présidente :

Rosmarie Quadranti

Aarau, Haus der Musik, mars 2019